

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.575
21 août 1990

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT SOIXANTE-QUINZIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 21 août 1990, à 10 heures

Président : M. Gheorghe Chirila (Roumanie)

Le PRESIDENT : Je déclare ouverte la 575ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

La Conférence poursuit aujourd'hui l'examen des rapports des organes subsidiaires spéciaux, ainsi que l'examen et l'adoption du rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies. Néanmoins, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire. Comme je l'ai annoncé à notre dernière séance plénière, je soumettrai à la décision de la Conférence aujourd'hui, lorsque nous aurons épuisé la liste des orateurs, la recommandation contenue dans le paragraphe 16 du rapport intérimaire du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Ensuite, j'inviterai la Conférence à prendre acte, avec satisfaction, du rapport du Président des consultations à participation non restreinte sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, contenu dans le document CD/WP.395. Puis la Conférence tiendra une séance officielle pour examiner le projet de décision contenu dans le document CD/WP.396 que le secrétariat a distribué aujourd'hui. Immédiatement après, nous reprendrons la séance plénière pour adopter le projet de décision.

J'ai aujourd'hui sur la liste des orateurs les représentants de la Suède, qui parlera en sa qualité de président du Comité spécial des armes chimiques; des Pays-Bas; de l'Australie; de l'Inde; du Japon, qui prendra la parole en sa qualité de président du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires; du Canada, qui parlera en sa qualité de président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace; et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Je donne maintenant la parole au Président du Comité spécial des armes chimiques, l'Ambassadeur Hyltenius, qui présentera le rapport du Comité spécial, contenu dans le document CD/1033.

M. HYLTEINIUS (Suède) (traduit de l'anglais) : Avant de présenter à la Conférence le rapport du Comité spécial des armes chimiques, organe que j'ai eu l'honneur de présider en 1990, je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter de l'efficacité avec laquelle vous dirigez nos travaux durant le mois d'août. Je tiens aussi à remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Sujka, d'avoir su accomplir avec talent cette même tâche au mois de juillet. C'est à grand regret que je verrai partir bientôt mon distingué collègue et ami, l'Ambassadeur Reese, de l'Australie. Il a apporté un éminent concours à nos travaux, et je lui adresse tous mes vœux de succès dans l'accomplissement des importantes fonctions qu'il va prendre.

Le Comité spécial des armes chimiques a adopté, le 10 août dernier, le rapport qui est publié sous la cote CD/1033. Comme les années précédentes, celui-ci contient trois parties : une partie organisationnelle, l'appendice I - soit le texte dit "évolutif" proprement dit - et l'appendice II, où sont reproduits des textes qui serviront de base aux travaux futurs.

Pour la partie organisationnelle, je tiens à appeler votre attention sur le fait que des modifications ont été apportées cette année au mandat du Comité spécial, la plus notable étant la suppression des termes "exception

(M. Hyltenius, Suède)

faite de sa rédaction finale" - de la convention, s'entend. Toujours parmi les nouveautés qui sont reflétées dans cette partie du rapport, il y a également lieu de se féliciter cette année de la participation accrue d'Etats qui ne sont pas membres de la Conférence : cela augure bien des efforts entrepris pour parvenir, en fin de compte, à une large adhésion à la convention, une fois que celle-ci aura été conclue.

Vous noterez aussi que le Comité a rétabli le Groupe technique sur l'instrumentation, présidé par Mme Rautio, de la Finlande. Il a aussi tenu une réunion spéciale de plusieurs jours avec des représentants de l'industrie chimique; les séances consacrées à des thèmes particuliers ont été présidées par MM. Molander et Santesson, de la délégation suédoise. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à Mme Rautio ainsi qu'à MM. Molander et Santesson, pour le concours précieux qu'ils ont apporté à nos travaux.

Qu'il me soit aussi permis d'appeler l'attention de la Conférence sur les travaux qu'il est prévu de mener entre les sessions, soit du 26 novembre au 21 décembre 1990, et durant la reprise de la session du Comité, qu'il est recommandé de tenir du 8 au 18 janvier 1991. Compte tenu des résultats des larges consultations que j'ai eues avec les présidents des groupes de travail, les collaborateurs du Président et les délégations, je voudrais proposer que les travaux de l'intersession portent sur les questions suivantes :

Groupe de travail A : Examen des parties des annexes des articles IV, V et VI qui ont trait à la vérification; examen des première et deuxième parties du Protocole relatif aux procédures d'inspection.

Groupe de travail B : Annexe sur les produits chimiques et questions y relatives; article III.

Groupe de travail C : Mesures propres à redresser une situation; règlement des différends; amendements (amélioration du texte); questions financières concernant l'Organisation.

En outre, je propose de demander aux collaborateurs du Président de poursuivre leurs travaux sur l'article X et sur la question de la juridiction et du contrôle, tandis que je tiendrais des consultations sur l'article XI et l'organisation générale de la vérification.

Enfin, il est suggéré que le bureau prépare des modifications rédactionnelles du texte évolutif, en vue de leur examen dans le cadre des travaux de l'intersession.

Au dernier paragraphe de la partie organisationnelle, il est fait état de la question de la présidence du Comité spécial des armes chimiques pour 1991. Après l'adoption du rapport, le 10 août, j'ai continué à tenir des consultations sur cette question, et j'ai aujourd'hui le plaisir de vous signaler qu'il y a consensus quant au fait de recommander à la Conférence du désarmement de nommer le chef de la délégation de l'Union soviétique, l'Ambassadeur Serguei Batsanov, à la présidence du Comité spécial des armes chimiques pour 1991.

(M. Hyltenius, Suède)

Les collaborateurs du Président qui avaient été chargés de travailler à la solution de certaines questions spécifiques, soit l'article X, les armes chimiques anciennes et la question de la juridiction et du contrôle, se sont acquittés d'une tâche difficile. Je suis réellement très reconnaissant à l'Ambassadeur García Moritán, de l'Argentine, à l'Ambassadeur Morel, de la France, et à l'Ambassadeur Reese, de l'Australie, d'avoir accepté d'entreprendre ces travaux. Grâce à leur talent et à leur dévouement, il a été possible d'avancer dans ces questions. Un certain nombre des résultats obtenus sont reflétés dans le rapport que je vous sou mets aujourd'hui.

En ma qualité de président du Comité, j'ai tenu des consultations à participation non restreinte sur le problème de la sécurité non diminuée - celles-ci ont été rapidement centrées sur la question de l'adhésion universelle à la future convention. J'ai aussi tenu des consultations du même type sur diverses questions liées au Conseil exécutif et à l'article IX. Les travaux ont bien avancé, en particulier en ce qui concerne l'article IX, et j'ai l'espoir que cela n'aura pas été en vain. De nombreux pays se sont également penchés sur cette question hors de nos murs, en procédant à des inspections expérimentales, puis ont rendu compte de leurs expériences aux autres Etats membres de la Conférence dans des documents de travail.

Le Comité spécial a établi trois groupes de travail. Le Groupe de travail A sur les questions relatives à la vérification a été présidé d'abord par M. Lamazière, du Brésil, puis, provisoirement, par M. Molander, de la Suède, et enfin par M. Shahbaz, du Pakistan. Le Groupe de travail B sur les questions techniques a été présidé par M. Meerburg, des Pays-Bas, et le Groupe de travail C sur les questions juridiques et les institutions par M. Krutzsch, de la République démocratique allemande. D'importants progrès quant au fond ont été faits au sein de chacun de ces trois organes. Je tiens à exprimer ma sincère gratitude et mes vifs remerciements aux présidents des groupes de travail, qui ont chacun, dans leurs domaines respectifs et grâce à leurs efforts inlassables et à leur dévouement, permis à la Conférence d'avancer vers l'achèvement de la convention.

Les parties techniques du rapport font apparaître les nombreuses modifications qui ont pu être apportées au texte évolutif grâce aux efforts diligents qui ont été déployés cette année. Je n'aborderai que brièvement ces changements, car les délégations les connaissent déjà.

Parmi les acquis, je voudrais mentionner en particulier les textes sur la vérification dans les cas d'allégation d'emploi d'armes chimiques, l'ordre de destruction, les amendements et le règlement des différends, qui ont pu être incorporés à l'appendice I. D'autres parties encore du projet de convention ont été complétées et améliorées à maints endroits.

Quant aux nouveaux textes reproduits à l'appendice II, j'appelle votre attention sur ceux qui ont trait à la juridiction et au contrôle, aux armes chimiques anciennes et aux mesures propres à redresser une situation.

Par ailleurs, je tiens à adresser mes vifs remerciements au secrétaire du Comité spécial, M. Bensmail, à la secrétaire adjointe, Mme Marcaillou, ainsi qu'à leurs assistantes, Mmes Darby et Roux, pour leur excellent travail

(M. Hyltenius, Suède)

et leur aide inestimable. Je voudrais aussi remercier les interprètes et tous les techniciens qui nous ont aidés à avancer dans nos travaux avec efficacité et sans heurts.

Les questions politiques ont été mises au premier plan au cours de l'année 1990. D'importants éléments nouveaux ont été ajoutés au projet de convention, et nous avons ainsi enregistré des progrès fondamentaux qui nous rapprochent encore de l'achèvement de l'instrument. Toutefois, force m'est de constater, comme le Président du Comité pour 1989, que nous n'avons pas non plus obtenu en 1990 la percée politique que nombre d'entre nous attendaient. Au lieu de cela, des problèmes politiques cachés jusque-là ont été mis en lumière. C'est un stade que nous devons dépasser, afin d'achever nos travaux. Je ne puis qu'espérer qu'il sera possible de le faire dans un avenir proche. Le temps ne travaille pas en notre faveur. Il faut absolument que les déclarations d'intention à caractère politique se traduisent bientôt par des attitudes plus souples et une volonté d'arriver à des compromis dans le cadre des négociations.

Le PRESIDENT : Je remercie le Président du Comité spécial des armes chimiques pour son exposé et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je tiens à le féliciter de la conclusion des travaux du Comité spécial qui a travaillé très intensément durant sa présidence.

Je tiens surtout à souligner ici les mérites personnels de l'Ambassadeur Hyltenius et des trois coordonnateurs de groupes de travail et leurs efforts collectifs pour faire avancer les négociations dans cet organe de la Conférence. Je crois savoir que les délégations ont pris note avec intérêt des suggestions de l'Ambassadeur Hyltenius concernant les consultations futures dans la période intersessionnelle.

Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas, l'Ambassadeur Wagenmakers.

M. WAGENMAKERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : En tout premier lieu, Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous adresser les félicitations de la délégation néerlandaise à l'occasion de votre accession à la présidence.

Nous ne savons pas encore quand seront achevées les négociations sur une convention interdisant toutes les armes chimiques. Nous étions plus optimistes à cet égard au début de l'été que nous le sommes maintenant au terme de la session. Nous n'en continuons pas moins à espérer que la convention sur les armes chimiques sera définitivement au point l'an prochain ou en 1992 au plus tard. Il n'est par conséquent pas prématuré d'examiner certaines conséquences de l'issue finale des négociations. Je voudrais en particulier parler du futur siège de l'Organisation du traité sur les armes chimiques pour lequel la candidature de La Haye a été proposée tout d'abord durant la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et à nouveau lors de la séance d'ouverture de la session de 1990 de la Conférence, le 6 février.

(M. Wagenmakers, Pays-Bas)

Après la signature de la convention, une Commission préparatoire sera établie en vue de mettre sur pied l'organisation sur le désarmement chimique ou Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, comme on l'appelle actuellement dans le texte évolutif. A toutes fins utiles, il serait préférable que la Commission préparatoire ait son siège dans la même ville que l'Organisation elle-même. De cette façon, ladite Commission pourrait être aisément transformée en Conférence des Etats parties et en Conseil exécutif après l'entrée en vigueur de la convention. De plus, la Commission préparatoire opérerait en relation étroite avec le Secrétariat technique à l'état naissant et notamment avec son inspectorat et son laboratoire.

L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques aura un caractère unique. L'installer à proximité de l'AIEA aurait des avantages mais aussi des inconvénients. On peut penser que dans ce cas le Conseil des Gouverneurs de l'AIEA et le Conseil exécutif de l'Organisation sur les armes chimiques auraient, dans une forte proportion, les mêmes membres. Il serait alors possible de faire en permanence des comparaisons entre les pratiques établies concernant les garanties nucléaires, d'une part, et les mesures de vérification au titre de la convention sur les armes chimiques, d'autre part. Or les mesures de vérification requises en vertu de la convention sont très différentes : leur champ d'application est plus étendu et elles peuvent à l'occasion être plus intrusives que les garanties nucléaires, tout en étant d'une manière générale moins précises.

Peut-être conviendrait-il aussi de se rappeler que l'Organisation sur les armes chimiques risque de ne pas appliquer un barème de rémunération aligné sur celui de l'Organisation des Nations Unies parce qu'elle aura besoin de certains experts hautement qualifiés. Cela serait plus difficile à réaliser dans une "ville onusienne" et pourrait provoquer des tensions indésirables entre les différentes organisations.

Le premier jour de la session de 1990, le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, M. Hans van den Broek, a renouvelé son offre de faire de La Haye le siège de l'Organisation. Aujourd'hui, nous présentons un dossier contenant une proposition concrète où sont nettement indiqués les aspects financiers essentiels de cette offre. Le document vient de vous être distribué, et je voudrais vous en citer un extrait, à la page 13 : Les Pays-Bas sont disposés à prendre à leur charge le coût de location d'un immeuble pour abriter la Commission préparatoire et l'organisation de la convention durant la phase préparatoire, et pour plusieurs années après la signature de l'instrument, soit la moitié de la période de transition. Les Pays-Bas prendraient également à leur charge le coût de l'ameublement et de l'équipement des locaux. La question de la formation des inspecteurs, entre autres, devra être examinée plus avant pendant la phase préparatoire. Les Pays-Bas étudient la possibilité de fournir gratuitement un dispositif pour cette formation. Ce dossier expose également certains des avantages que présente La Haye comme siège de l'organisation en question. En particulier, il existe à proximité de cette ville un laboratoire réputé dans le domaine des armes chimiques qui pourrait servir de base pour le laboratoire dont le Secrétariat technique aura besoin. M. Ooms, que vous connaissez tous, en a été le directeur pendant des années. Un autre atout de La Haye - car il est prévisible que des inspections devront avoir lieu sans délai - réside dans

(M. Wagenmakers, Pays-Bas)

le fait que l'aéroport international de Schiphol assure d'excellentes liaisons aériennes avec le monde entier et il est à une demi-heure de train de la gare voisine de l'endroit où il est proposé d'installer l'Organisation du traité sur les armes chimiques. Je me permets de faire observer que le dossier indique plusieurs possibilités concernant des immeubles de bureaux modernes dans le centre de La Haye.

Un autre facteur important qui facilite la vie dans cette ville à vocation internationale est que l'anglais y est d'une manière générale parlé couramment, tout comme d'ailleurs l'allemand et le français, entre autres langues; en outre, on trouve à La Haye et dans l'ensemble des Pays-Bas divers établissements d'enseignement internationaux, des stations de télévision étrangères, des théâtres en langue étrangère, etc.

Comme vous le savez, les Pays-Bas en tant que membre de la Conférence du désarmement ont participé activement dès le début aux négociations sur les armes chimiques. Ils ont apporté de nombreuses contributions sous forme de documents de travail techniques et autres et en assumant la présidence de groupes de travail. La recherche sur les armes chimiques a été orientée aux Pays-Bas vers l'élaboration de la convention. Nous avons été les premiers à réaliser une inspection expérimentale en 1986, qui a été suivie d'un atelier international.

Nous espérons sincèrement que les membres de la Conférence du désarmement tiendront compte de tous ces éléments quand ils prendront une décision au sujet du siège de la future Organisation.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant des Pays-Bas de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Nous nous rappelons la distinction et la compétence avec lesquelles l'Ambassadeur Wagenmakers a présidé les travaux du premier mois de cette session annuelle.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, l'Ambassadeur Reese.

M. REESE (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, la présente session est pourtant bien avancée, mais c'est la première occasion qui m'est donnée de vous dire que la délégation australienne est contente de vous voir présider nos débats et continuera à vous offrir son étroite collaboration au cours des mois à venir, alors que vous dirigerez nos travaux durant l'intersession.

En prononçant mon discours d'adieu à la Conférence du désarmement, je suis conscient de la brièveté de mon séjour dans cette instance. Cependant, j'ai participé à deux années de négociations intensives au Comité spécial des armes chimiques en vue d'achever l'élaboration de la convention. Au cours de la deuxième année, ma délégation a coordonné les travaux du groupe occidental lors des négociations.

(M. Reese, Australie)

La vigueur avec laquelle ont été menées les négociations en 1989, à la suite de la Conférence de Paris, a fait progresser la rédaction de nombreuses parties de la convention. Cela aurait dû nous rapprocher de l'achèvement de nos travaux. Cependant, en quittant Genève, je suis préoccupé de voir que, cet été, nous sommes encore assez loin d'avoir achevé le texte de la convention et que l'on craint que les négociations marquent le pas.

Des progrès notables ont été accomplis cette année dans des domaines importants de la convention, tels que les principaux aspects juridiques, l'ordre de destruction des armes chimiques et plusieurs questions techniques. Néanmoins, au début de cette année, nous étions tous conscients du fait qu'il fallait avancer en ce qui concerne le problème central de la convention - la vérification. A la fin de la présente session, force est de conclure que nous n'avons pas réalisé cet objectif. Nous avons échoué en raison du temps qu'il a fallu à certaines délégations pour avancer leurs positions et parce que les points de vue sur cette question sont encore trop éloignés pour qu'il soit possible de les rapprocher.

Les difficultés que nous avons connues pour mettre au point l'article IX de la convention en ce qui concerne le processus d'inspection par mise en demeure ou d'inspection sur demande sont liées à la réticence qu'ont certaines délégations à aborder le problème de la prise des décisions par le conseil exécutif de la convention lorsqu'il s'agit du processus d'inspection.

L'approche de l'Australie à l'égard de la vérification est fondée sur la nécessité de disposer d'une convention effectivement vérifiable dont nous puissions être assurés qu'elle sera respectée par les Etats parties. C'est là, à notre avis, une question vitale pour la sécurité nationale. Nous sommes préoccupés par toute conception du respect de la convention qui donnerait à l'Etat requis le droit de refuser à l'équipe d'inspection l'accès au site suspect sous le simple prétexte que le site en question ne relève pas de la convention. Nous reconnaissons l'importance qu'il y a à protéger des éléments sensibles de la sécurité nationale, mais nous pensons qu'une certaine forme de droit d'accès permettrait, moyennant une réglementation de ce droit, un fonctionnement efficace de la convention.

Les inspections expérimentales d'installations militaires effectuées par le Royaume-Uni et la République fédérale d'Allemagne semblent indiquer qu'il est possible d'établir un équilibre satisfaisant entre les exigences du processus d'inspection et les préoccupations de sécurité de l'Etat inspecté.

Je voudrais maintenant aborder un autre domaine de la vérification, la proposition visant à établir un système d'inspection ad hoc. Plusieurs délégations ont déclaré que, à leur avis, cette conception devrait être explorée plus avant dans le cadre de l'approche globale de la vérification. Elle offre la possibilité d'un système de vérification supplémentaire qui compléterait les inspections de routine et les inspections par mise en demeure et renforcerait le caractère dissuasif de la convention, sans atteindre le même degré d'intrusion que l'inspection par mise en demeure.

(M. Reese, Australie)

Je ne pense pas que l'on puisse qualifier les inspections ad hoc d'"inspections par mise en demeure déguisées" sans avoir eu d'abord la possibilité d'examiner plus avant cette méthode au sein du Comité spécial. Cependant, certaines délégations ne sont pas disposées à poursuivre la discussion sur ce sujet. Je crois qu'il est contraire à nos procédures que les délégations préjugent la question. Certes, il se peut que, lorsque l'ensemble des processus de vérification aura été définitivement mis au point, les gouvernements ne voient pas la nécessité d'établir des inspections ad hoc; mais nous ne pouvons pas en préjuger dès maintenant.

On peut considérer la vérification comme un microcosme de la convention qui exige une mise en balance de tous les intérêts et la volonté de maintenir un rapport harmonieux et un équilibre pratique entre toutes les parties. Il s'agit essentiellement d'un acte politique visant à donner des assurances aux Etats parties. En conséquence, nos efforts devraient viser avant tout à réduire les éléments de controverse et à accroître le sens d'obligation partagée et d'appui réciproque. Le cadre théorique actuel est satisfaisant quant à son contenu politique et applicable du point de vue commercial. Il mérite d'être appuyé, achevé et adopté.

Durant cette période de négociations, la diversité des approches concernant les moyens d'assurer l'universalité de la convention a créé des divisions entre nous. Notre objectif commun est une convention d'application universelle et ce n'est pas un hasard si les questions qui nous semblent les plus difficiles à résoudre sont toutes directement liées à cet objectif. De toute évidence, la voie qui mène à l'universalité n'est pas unique. Les délégations devraient faire preuve de plus de souplesse dans ce domaine. Lorsqu'une proposition ne rencontre pas l'agrément de certaines délégations, on devrait s'efforcer d'intensifier les échanges de vues afin de déterminer le meilleur moyen de trouver un terrain d'entente.

La convention sur les armes chimiques offrira un ensemble de mesures sans précédent dans le domaine de la sécurité et du commerce. La volonté des Etats d'accepter ce traité unique en son genre par sa complexité, sa sensibilité politique et son caractère intrusif sur le plan commercial dépend de l'établissement d'un équilibre délicat entre de nombreux intérêts. Cette complexité explique pourquoi il a fallu tant d'années pour arriver à ce que la convention soit en vue. Cette situation exige de toutes les parties aux négociations un redoublement d'efforts pour la mener à bonne fin.

Je pense que nous étions tous conscients que c'était les questions relatives à la vérification et à la nature du conseil exécutif qui poseraient le plus de problèmes à régler dans l'élaboration de la convention. Nous avons maintenant atteint ce point et c'est peut-être la raison de l'hésitation que l'on constate actuellement.

Cependant, jamais la nécessité, pour la communauté internationale, d'éliminer les armes chimiques n'est apparue plus clairement. Les événements survenus récemment dans le golfe Persique nous ont fait prendre conscience du danger que représentent les armes chimiques qui risquent d'être utilisées tant qu'elles existent dans cette région.

(M. Reese, Australie)

Nous pensons que la décennie à venir verra s'accroître la prolifération des armes chimiques, qui deviendront monnaie courante dans nombre d'arsenaux nationaux, à moins qu'une autorité internationale chargée de surveiller une interdiction totale de ces armes ne fonctionne efficacement.

Le moment est venu pour nous d'évaluer avec soin le niveau que nous avons atteint dans les négociations et de déterminer la meilleure façon d'aller de l'avant. De l'avis de l'Australie, les négociations nécessitent maintenant une orientation politique claire, en l'absence de laquelle elles pourraient fort bien s'enliser. Plusieurs autres délégations ont récemment exprimé un point de vue analogue. Dès lors que la structure et le contenu de la convention ont pris forme, ou, selon l'expression d'une autre délégation, que toutes les principales questions sont "sur la table", il est essentiel que les gouvernements s'attachent à combler les divergences qui subsistent, notamment dans le domaine critique de la vérification.

Nous pensons qu'il n'y a pas lieu d'imposer des dates limites artificielles, mais en fait, la fixation de délais est souvent la seule façon de se concentrer et d'apporter suffisamment d'attention aux détails pour résoudre les problèmes. Faute d'une telle discipline, on adopte trop facilement une allure détendue qui conduit à ne pas saisir les occasions à mesure qu'un ou plusieurs des nombreux éléments se modifient. A cet égard, nous avons été heureux que l'industrie ait apporté une contribution plus étoffée et plus complète aux réunions qui se sont tenues en juin. Nous nous félicitons des réalisations importantes obtenues dans les accords bilatéraux entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Ces accords doivent maintenant se traduire sur le plan multilatéral, puisque les problèmes posés par les armes chimiques ne peuvent être réglés seulement par des mesures bilatérales. Nous nous associons aux propositions de certaines délégations visant à convoquer dans la première moitié de 1991 des réunions ministérielles, qui seraient suivies, semble-t-il, de la présentation de la version achevée de la convention, à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Il va de soi qu'une réunion ministérielle exige une préparation sérieuse, et nous nous félicitons à cet égard des consultations officieuses que l'Ambassadeur Hyltenius va entreprendre entre la période actuelle et l'intersession.

Nous ne pouvons pas laisser la Conférence gaspiller la responsabilité qu'elle a devant la communauté internationale de terminer d'urgence la rédaction de la convention. La période de négociation de la session de 1991 doit marquer l'achèvement de cette tâche.

Enfin, s'agissant des armes chimiques, je voudrais rendre hommage aux deux présidents qui ont dirigé les travaux du Comité spécial pendant mon séjour dans cette instance. L'Ambassadeur Morel, en 1989, et l'Ambassadeur Hyltenius, en 1990, ont donné une vigoureuse impulsion aux travaux du Comité. Ils ont tous deux fait preuve d'une grande compétence professionnelle et d'un esprit novateur et ont accompli des efforts inlassables pour nous faire avancer. Le rôle du président du Comité spécial

(M. Reese, Australie)

est très important et je suis heureux d'apprendre que le Comité bénéficiera à nouveau d'un président de haut niveau en 1991 en la personne de M. Batsanov, chef de la délégation de l'Union soviétique.

En ce qui concerne les autres questions dont est saisie la Conférence, je voudrais faire quelques observations sur l'issue positive de l'examen du fonctionnement de la Conférence effectué sous la direction de l'Ambassadeur Kamal, du Pakistan. Compte tenu de l'échec des tentatives faites précédemment par le Groupe des sept pour améliorer le fonctionnement de la Conférence, j'étais sceptique quant aux perspectives de succès des consultations de l'Ambassadeur Kamal. Il mérite tous les éloges pour l'habileté avec laquelle il a procédé à des consultations constructives qui amèneront des améliorations pratiques et des économies de temps dans le fonctionnement de la Conférence. Etant donné l'embellie considérable du climat politique international, je regrette que certaines délégations n'aient pas fait un accueil plus favorable aux propositions visant à examiner de façon plus critique l'ordre du jour de la Conférence, qui a été adopté en 1979 à la suite de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'absence de progrès substantiels sur un certain nombre de ces points de l'ordre du jour semble indiquer, plus de dix ans après, que l'on peut les laisser de côté et examiner des questions qui se prêteraient à des débats plus constructifs.

Il ne suffit pas de prétendre, au stade actuel, que l'examen du décalogue de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement n'exige qu'un peu plus de "volonté politique". Pour que les gouvernements continuent à apporter leur concours à la Conférence du désarmement après les négociations sur les armes chimiques, il faudra modifier l'ordre du jour. Avant moi, d'autres délégations ont proposé, parmi les questions que la Conférence pourrait examiner, des domaines tels que les armes classiques et l'approche régionale du désarmement.

En cherchant à améliorer le fonctionnement de la Conférence, nous devrions avoir présents à l'esprit la maîtrise multilatérale des armements et l'ensemble du désarmement. En conséquence, nous devrions faire en sorte que ces modifications aillent de pair avec une réforme de la Commission du désarmement qui est également nécessaire.

Cette année, la Conférence s'est mise d'accord sur un mandat permettant de rétablir le Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. L'Australie se félicite de cette mesure. Nul n'ignore l'attachement que nous avons montré à la réalisation de l'interdiction des essais nucléaires à l'Assemblée générale et dans d'autres instances. Nous continuons de considérer que cette interdiction est urgente, en raison de la contribution qu'elle peut apporter à l'arrêt de la prolifération tant verticale qu'horizontale. En l'absence d'accord sur un mandat de négociation concernant l'interdiction des essais nucléaires, nous pensons que l'on pourrait accomplir des travaux très utiles au sein du Comité spécial qui seront nécessaires pour établir cette interdiction. Nous avons bon espoir que l'on poursuivra ces travaux.

(M. Reese, Australie)

La Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération s'est ouverte hier à Genève. De concert avec d'autres Etats parties au Traité, nous nous efforcerons de faire en sorte que cette Conférence parvienne à des résultats positifs. Nous attachons la plus haute importance au TNP en raison de la contribution unique qu'il apporte au régime de non-prolifération nucléaire. Les acquis qu'il a permis d'obtenir en matière de non-prolifération ne doivent pas être mis en péril pour réaliser d'autres objectifs, y compris celui de l'interdiction des essais nucléaires, si importante que soit cette tâche. Nous devons viser ces deux objectifs. Nous devons faire en sorte que le TNP reste en vigueur après 1995 afin d'éviter la prolifération des armes nucléaires. L'intérêt accru que suscite le Traité, et qui est attesté par l'augmentation du nombre des signataires et la participation à la Conférence d'examen de deux Etats dotés d'armes nucléaires, la France et la Chine, en qualité d'observateurs, est un signe des plus encourageants.

Avant de conclure, je voudrais remercier le Secrétaire général de la Conférence, M. Komatina, ainsi que les membres du secrétariat, les interprètes et mes collègues des fructueux contacts que j'ai eus avec eux, à titre personnel et professionnel, alors que j'étais en poste à Genève.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Australie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

M. David Reese, l'Ambassadeur de l'Australie, a été nommé par son gouvernement à d'autres fonctions importantes, et je l'en félicite. En outre, je ne peux qu'exprimer mes regrets, car la Conférence perd en lui un collègue qui a beaucoup contribué à nos travaux par ses qualités personnelles aussi bien que par sa connaissance profonde des questions de désarmement. Nous nous souviendrons tous de son amitié et de sa compétence diplomatique. Au nom de la Conférence, j'adresse à l'Ambassadeur et à Madame Reese tous nos vœux de succès professionnels et de bonheur.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, l'Ambassadeur Chadha.

M. CHADHA (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, pour commencer, de vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence de la Conférence. Nous sommes particulièrement heureux de la voir occupée par le représentant d'un pays ami tel que la Roumanie. Ma délégation aimerait vous complimenter pour votre direction efficace, en particulier en ce qui concerne l'établissement du rapport annuel à l'Assemblée générale. J'aimerais aussi remercier vos prédécesseurs, les Ambassadeurs de la Pologne et du Pérou, pour leurs contributions précieuses à nos travaux, et tous ceux qui m'ont accueilli parmi eux.

Au moment où la session de cette année touche à sa fin, il est naturel de dresser un bilan et d'établir une comparaison avec ce qu'étaient nos espoirs au début de la session. Bien qu'un dialogue soutenu se soit poursuivi entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, l'évaluation de nos travaux à la Conférence du désarmement, cette année, est quelque peu décevante. Pour ce qui est des questions nucléaires inscrites à l'ordre du jour, la Conférence a réussi à établir un comité spécial sur le point 1 concernant

(M. Chadha, Inde)

l'interdiction des essais nucléaires, après une interruption de sept ans. Cela a été rendu possible par l'esprit de compromis dont tous ont fait preuve. Pour notre part, nous avons accepté ce compromis dans l'espoir que cela marquerait le début d'un effort sincère pour entamer des travaux préparatoires à la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Nous devons donc consigner notre déception profonde de voir, avant même l'adoption du programme de travail, que des doutes sont apparus au sujet de la poursuite de l'existence du Comité. Si l'on ne veut pas que l'établissement de cet organe, lors de la présente session, soit considéré comme de la poudre aux yeux à l'égard des engagements en matière de désarmement nucléaire, dans le contexte de la Conférence d'examen du TNP et de la conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais, il faut que le Comité reprenne ses travaux sans retard au début de la session de 1991. La plupart des accords de "maîtrise des armements" nucléaires, y compris le Traité FNI, comportent une échappatoire qui autorise l'utilisation à des fins militaires des matières fissiles qui seront rendues disponibles par suite de la destruction des vecteurs. La mise au point des armes nucléaires de la troisième génération ne pourra être effectivement empêchée que par un traité d'interdiction complète des essais visant à la cessation générale et complète des essais d'armes nucléaires par tous les Etats, dans tous les milieux et à tout jamais. Cet objectif ne pourra pas être atteint tant qu'un Etat doté d'armes nucléaires, et même un seul, demeurera en dehors des négociations, tant que les essais d'armes nucléaires seront jugés nécessaires pour maintenir une politique "crédible" de dissuasion nucléaire et tant qu'une interdiction complète des essais ne sera considérée que comme un but à long terme. L'objet d'un traité d'interdiction complète des essais, et par conséquent son champ d'application, devrait être de prévenir les essais nucléaires et d'empêcher ainsi, de manière non discriminatoire, la prolifération tant horizontale que verticale des armes nucléaires. Un tel traité ne saurait être conçu comme un instrument visant à freiner les progrès techniques, pour perpétuer la division du monde en deux catégories de pays. Les intérêts des Etats dotés d'armes nucléaires doivent être considérés sur un pied d'égalité complète avec ceux des Etats qui ne possèdent pas de telles armes. Lorsque nous prendrons une décision au sujet de la portée du traité, il nous faudra garder présent à l'esprit que tous les instruments internationaux existants qui ont trait aux essais nucléaires comportent des dispositions distinctes en ce qui concerne les explosions nucléaires à des fins pacifiques.

De l'avis de ma délégation, l'une des tâches principales de la Conférence du désarmement est d'accomplir des progrès tangibles sur la voie des objectifs universellement convenus du désarmement nucléaire et de la prévention de la guerre nucléaire. Dans ce contexte, il vaut la peine de rappeler que les Etats-Unis et l'Union soviétique avaient déclaré, dès 1985, qu'une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée. Le concept d'un monde exempt d'armes nucléaires a été également examiné par les dirigeants de ces deux pays, à Reykjavik. Malgré ces engagements, il est regrettable qu'il n'ait pas été possible d'établir de comités spéciaux, même pour effectuer des travaux préliminaires sur ces questions. Le mandat proposé par le Groupe des 21 pour un comité spécial sur le point 2 reflète deux aspects essentiels de cette question : l'urgence qui s'y attache, et la nécessité de la traiter dans le cadre multilatéral de négociation. Ce mandat

(M. Chadha, Inde)

visé à la négociation d'accords comprenant des dispositions adéquates pour ce qui est de la vérification. Il ne fixe pas de calendrier rigide, il est empreint de souplesse et laisse les portes ouvertes. Les progrès accomplis dans les négociations bilatérales ne sauraient remplacer la recherche authentique, à l'échelle multilatérale, de mesures de désarmement nucléaire universellement applicables. Cette question présente pour tous les pays l'intérêt le plus vital, bien que les Etats dotés d'armes nucléaires aient manifestement une responsabilité particulière à cet égard.

De même, en ce qui concerne le point 3 de l'ordre du jour, le Groupe des 21 a présenté un projet de mandat dont l'objet est de prendre en compte les vues des autres délégations. Pour notre part, nous sommes favorables à des négociations sur une convention interdisant l'emploi ou la menace d'armes nucléaires. Au fil des ans, cette proposition a bénéficié d'un large appui à l'Assemblée générale. Depuis qu'une arme atomique a été utilisée pour la première fois à Hiroshima, l'hostilité n'a fait que croître à cet égard. Durant les années 80, un certain nombre d'études, à commencer par le rapport TTAPS, ont été faites sur les effets climatiques et mondiaux de la guerre nucléaire, et tous les experts ont été unanimes à dire que même un conflit nucléaire limité aurait des conséquences catastrophiques et irréversibles pour notre biosphère. Malgré l'accord bilatéral de 1988 entre les Etats-Unis et l'Union soviétique établissant des centres de réduction du risque nucléaire, la possibilité d'une guerre nucléaire continue d'exister et les enjeux sont toujours les mêmes.

S'agissant du point 5 de l'ordre du jour - prévention d'une course aux armements dans l'espace - une fois de plus un certain nombre de propositions concrètes ont été réitérées, comme une répétition de l'exercice auquel le comité spécial sur ce point de l'ordre du jour se livre depuis 1985. Il convient que nos travaux futurs soient structurés et organisés d'une façon qui nous permette d'entreprendre de véritables négociations propres à renforcer le régime juridique international applicable à l'espace. C'est un fait que le régime actuel impose quelques restrictions juridiques à l'implantation de certains types d'armes dans ce milieu. Toutefois, ces restrictions restent incomplètes et elles ne s'appliquent pas à tous les types de systèmes d'armes. Il est nécessaire que de nouveaux instruments juridiques soient mis au point pour refléter la réalité politique et l'évolution technologique. Parmi les propositions qui ont été présentées, certaines ont trait à des aspects particuliers, tels que l'interdiction des armes antisatellites et l'octroi d'une immunité aux satellites; d'autres adoptent une approche globale, telle que l'amendement du Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique ou l'addition d'un protocole à ce texte. Tout en appuyant différentes propositions de négociation de mesures concrètes visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, ma délégation a tout particulièrement placé l'accent sur un accord global qui interdirait la mise au point d'armes antisatellites et prévoirait le démantèlement de tous les systèmes existants. Le Traité ABM impose des restrictions aux essais d'armes dans un contexte antimissile, mais autorise ces essais dans un contexte antisatellite. Il est nécessaire qu'un moratoire sur les essais d'armes antisatellites existantes soit officialisé au moyen de négociations multilatérales. Des propositions complémentaires ont été également présentées en vue d'accorder l'immunité aux satellites, en particulier à ceux qui favorisent la croissance économique et

(M. Chadha, Inde)

la sécurité internationale. Toutefois, les mesures de confiance telles que celles qui concernent un "code de la route", des "zones interdites d'accès", etc., ne fournissent qu'une immunité limitée; l'immunité complète ne peut être que le résultat d'une interdiction complète et vérifiable des armes antisatellites.

Permettez-moi maintenant d'aborder les négociations sur les armes chimiques. Le cadre nécessaire pour traiter les questions en suspens a été établi, au début de cette année, grâce à la direction méthodique et pleine de ressources assurée par le Président du Comité spécial, l'Ambassadeur Hyltenius, et par sa délégation qui ne recule pas devant l'effort. Pourtant, au moment où la session touche à sa fin et où nous faisons le bilan de la situation, nos sentiments sont mitigés. Il ne fait aucun doute que nous avons quelque peu avancé, mais, compte tenu de la volonté politique et du sentiment d'urgence qui s'étaient manifestés à Paris l'an dernier, les progrès ont été décevants.

Nous devons reconnaître que le temps commence à manquer et accepter le fait politique que le seul moyen de débarrasser l'humanité des armes chimiques est de conclure une convention globale et effectivement vérifiable, assurant l'élimination de tous les stocks et installations de fabrication d'armes chimiques existants, ainsi que l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, de l'acquisition, du transfert et de l'utilisation de ces armes. Outre le fait qu'elles ne sont pas efficaces, des mesures intérimaires visant à prévenir la prolifération des armes chimiques risquent également d'ouvrir une voie parallèle qui pourrait facilement faire dérailler les négociations en cours et obscurcir l'objectif en vue duquel nous travaillons. La réalité politique nous montre que le danger ne découle pas simplement de l'utilisation possible des armes chimiques mais de leur existence même, et l'unique moyen de faire face à cette réalité est de trouver une solution politiquement viable.

Une convention appelée à bénéficier d'une adhésion universelle doit être non discriminatoire et doit prévoir des obligations et des droits égaux pour tous les Etats, qu'ils possèdent ou non des armes chimiques et que leur industrie chimique soit importante ou non. Elle doit comporter un système efficace de vérification qui rassure tous les Etats parties au sujet du respect. A cette fin, ma délégation est disposée à examiner tous les détails concernant un tel système de vérification, sous quelque forme que ce soit. Seul un dialogue franc et soutenu peut permettre de concilier les divergences de vues; les polémiques et les querelles de procédure auxquelles nous avons assisté récemment ne peuvent que retarder nos progrès. Cette convention devrait garantir totalement le droit des Etats parties de mettre au point, fabriquer, utiliser, échanger et transférer des produits chimiques et des techniques à des fins pacifiques, et elle ne devrait pas entraver ou empêcher la coopération internationale au développement de l'industrie chimique à ces fins.

Les consultations, la coopération et l'établissement des faits sont déjà prévus de façon adéquate dans le projet de texte, et les conférences périodiques des Etats parties fourniraient l'occasion d'un examen continu du fonctionnement de la convention. Le projet de disposition prévoyant une conférence spéciale des Etats parties afin d'examiner la mise en oeuvre

(M. Chadha, Inde)

des principes et des objectifs de la convention huit ans après son entrée en vigueur - période durant laquelle les Etats détenteurs d'armes chimiques bénéficieraient de privilèges spéciaux -, loin de réaliser l'objectif désiré de l'universalité, aurait en fait l'effet opposé étant donné qu'il se pourrait que les Etats s'abstiennent d'adhérer à une convention dont l'avenir serait incertain et qui ne garantirait pas leur sécurité dès le début. S'il doit y avoir une évaluation, il faut qu'elle soit faite dès l'entrée en vigueur de la convention par tous les Etats qui y souscrivent, sur un pied d'égalité. Le moyen idéal d'assurer l'universalité de la convention est de la rendre attrayante pour ceux qui y adhèrent. A cette fin, à l'intérêt de ceux qui possèdent des armes chimiques doit correspondre l'intérêt de ceux qui n'en ont pas et qui accepteront des limitations de leur industrie chimique - élément important de leur développement - dans l'espoir de bénéficier d'une sécurité accrue.

Au sujet des inspections par mise en demeure, l'Inde fait partie de ceux qui se sont félicités de la démarche adoptée par l'Ambassadeur Hyltenius. Nous pensons qu'après la réception d'une demande d'inspection, le champ se trouve élargi et intéresse tous les Etats parties, qui cherchent alors, légitimement, à s'assurer que la convention n'est pas violée. Il convient donc de veiller au caractère multilatéral des inspections par mise en demeure.

Des débats préliminaires ont également été consacrés à la composition du conseil exécutif. Nous pensons que celui-ci doit représenter les intérêts de tous les Etats parties. Toutefois, il se peut que, dans la pratique, certaines parties siègent plus fréquemment que d'autres au conseil, conformément aux critères acceptés. Il ne faut pas voir là nécessairement une dérogation aux principes fondamentaux de l'équilibre géographique équitable, de la non-discrimination et de la nécessaire adhésion universelle.

Nous mènerons, durant l'intersession, des débats approfondis au sujet des tableaux. A notre avis, ce sont des produits chimiques spécifiques qui devraient être inscrits au tableau 1, plutôt que des familles entières de produits ou des analogues. Chaque produit chimique devrait être évalué sur la base de son niveau de toxicité et de l'étendue de ses applications. Si l'on constatait qu'un produit ne possède pas d'applications civiles, ledit produit pourrait alors figurer au tableau 1. La recherche devrait également être autorisée en ce qui concerne les produits chimiques qui ont d'autres applications que leur utilisation pour l'armement. L'adoption d'un point de vue très étroit sur les seuils relatifs aux produits des tableaux 2 et 3 ne fera qu'étouffer l'industrie chimique. Les intérêts de sécurité doivent être mis en balance avec les objectifs du développement. C'est dans cette optique que ma délégation a toujours adopté une attitude de dialogue souple relativement à tous les aspects et à toutes les formes de la vérification concernant le projet de convention.

Je suis sûr que nous éprouvons tous le même sentiment d'urgence et que nous nous rendons compte que les négociations sur les armes chimiques ont atteint un stade critique. Compte tenu de la priorité des questions nucléaires, nous espérons que la Conférence du désarmement se fixera un calendrier prévoyant la conclusion des négociations relative à une convention sur les armes chimiques.

(M. Chadha, Inde)

Le moment est aussi tout à fait propice pour se pencher sur la relation qui existe entre le désarmement et le développement. Dans les termes les plus simples, le désarmement et le développement sont liés parce que la course aux armements et le processus de développement sont en concurrence pour obtenir des ressources rares. L'accumulation des armements non seulement mobilise des ressources qui sont rares, mais altère également les structures économiques, sape les systèmes économiques, nationaux et internationaux, et nuit au climat de la coopération internationale. La Conférence du désarmement serait bien inspirée de saisir cette occasion pour mettre fin à la course aux armements et édifier une nouvelle structure de sécurité internationale.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Inde pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence, de mon pays et des relations entre l'Inde et la Roumanie.

Je donne maintenant la parole au Président du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires, L'Ambassadeur Donowaki, pour présenter le rapport du Comité spécial qui a été publié sous la cote CD/1035.

M. DONOWAKI (Japon) (traduit de l'anglais) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais me faire l'écho des autres orateurs qui vous ont adressé leurs félicitations à l'occasion de votre accession au poste très important de président de la Conférence du désarmement. Vous avez dirigé nos travaux avec un éminent savoir faire et beaucoup de talent. Conformément aux méthodes de travail qui seront adoptées, votre délégation continuera, semble-t-il, à assurer la présidence durant l'intersession, de concert avec celle qui ouvrira la session de 1991. Les responsabilités de la présidence demeureront très importantes, et la délégation japonaise s'engage à vous appuyer dans l'accomplissement de ces tâches. Je voudrais saisir cette occasion pour dire tout le regret qu'éprouve la délégation japonaise de voir partir notre collègue, l'Ambassadeur Reese. Je tiens à lui adresser mes félicitations et tous mes vœux de succès dans ses nouvelles fonctions.

Je prends aujourd'hui la parole en ma qualité de président du Comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour, Interdiction des essais nucléaires, et j'ai le plaisir de présenter à la Conférence le rapport qui est publié sous la cote CD/1035. Comme vous le savez, le Comité spécial a été créé le 17 juillet et a tenu depuis lors six séances : il en a consacré quatre aux travaux de fond, les 20 et 27 juillet ainsi que les 6 et 9 août, et deux à l'adoption de son rapport. Les discussions ont été très fructueuses et vivantes tout au long des séances consacrées aux travaux de fond, et ont touché à diverses questions liées au champ et à la structure des travaux, ainsi qu'au respect et à la vérification; le rapport rend compte de l'état d'avancement du débat. En outre, à la séance du 6 août, des responsables du Groupe spécial d'experts sismologues ont fait devant le Comité un exposé qui s'est révélé réellement utile aux travaux de ce dernier. Diverses délégations ayant suggéré que le Comité s'informe des pourparlers bilatéraux entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les essais nucléaires, les responsables de ces négociations sont également venus s'entretenir avec les membres du Comité. En ma qualité de président, je voudrais exprimer à nouveau ma gratitude aux délégations de ces deux pays, qui ont bien voulu faire en sorte que les deux responsables en question puissent venir à la Conférence.

(M. Donowaki, Japon)

Je n'entrerais pas dans le détail du rapport - la teneur en a déjà été intégralement examinée au Comité spécial et le texte vous a été distribué par le secrétariat. D'une manière générale, les participants étaient d'accord pour dire que, étant donné le peu de temps dont il disposait, le Comité avait procédé à un examen préliminaire de questions spécifiques et connexes relatives à l'interdiction des essais. Le Comité spécial n'ayant été rétabli qu'après un laps de sept années, ils ont estimé que ce débat initial était utile pour préparer la voie à l'examen ultérieur de la question. En outre, il a été convenu que les travaux de fond sur le point 1 de l'ordre du jour devraient se poursuivre lors de la session de 1991 de la Conférence.

Je voudrais évoquer par ailleurs l'un des aspects des travaux du Comité. Lorsqu'il a été rétabli, le Comité spécial a décidé de ne pas adopter de programme de travail pour la session de 1990, vu le peu de temps dont il disposait, et de considérer son mandat comme étant de fait son programme de travail pour la session. En outre, en ma qualité de président, je devais entreprendre des consultations préliminaires sur un programme de travail qui puisse servir à l'avenir, les participants ayant estimé qu'il serait ainsi possible de gagner du temps lorsque le Comité spécial serait rétabli, en début de session. J'ai donc tenu ces consultations; mais, ainsi qu'il ressort du paragraphe 31 du rapport, il n'a pas été possible de mettre au point un programme de travail. Plusieurs membres ont suggéré de continuer à examiner le sujet durant l'intersession de la Conférence du désarmement. Je sais bien que le Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires n'est pas appelé à travailler de la même façon que le Comité spécial des armes chimiques dont le Président est autorisé à poursuivre entre les sessions de la Conférence les très importantes négociations relatives à la convention sur les armes chimiques. Cependant, eu égard aux suggestions faites, j'ai accepté de continuer, non pas en ma qualité de président mais à titre privé, à tenir durant l'intersession des consultations avec les membres de la Conférence sur la question du programme de travail du Comité. Etant donné que, selon les nouvelles méthodes de travail qui seront adoptées, le président sortant de la Conférence et le président entrant seront, semble-t-il, effectivement chargés de telles questions, vous saurez, je l'espère, m'indiquer la conduite à suivre.

Enfin, je tiens à exprimer ma sincère gratitude au Président et à tous mes collègues pour le concours qu'ils m'ont apporté. En outre, je voudrais remercier le secrétariat du Comité, en particulier M. Cassandra, qui a exercé les fonctions de secrétaire, ainsi que tous les membres du secrétariat de l'Office, notamment le Service de conférence et les interprètes.

Le PRESIDENT : Je remercie le Président du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires, l'Ambassadeur Donowaki, pour son exposé et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je le félicite d'avoir conclu les travaux sur un point de l'ordre du jour qui est particulièrement important. Avec beaucoup d'autres parmi nous, je crois pouvoir attester et louer les efforts, la patience et l'esprit constructif qui ont caractérisé le travail personnel de l'Ambassadeur Donowaki.

(Le Président)

Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, l'Ambassadeur Shannon, qui présentera, en sa qualité de président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, le rapport du Comité spécial, contenu dans le document CD/1034.

M. SHANNON (Canada) (traduit de l'anglais) : Avant de présenter le rapport du Comité, je voudrais me faire l'écho des autres délégations qui ont remercié l'Ambassadeur Reese, de l'Australie, du concours très solide qu'il a apporté aux travaux de la Conférence, et lui adresser tous mes vœux de succès dans ses nouvelles fonctions.

En ma qualité de Président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace pour 1990, j'ai le grand plaisir de présenter aujourd'hui à la Conférence du désarmement notre rapport, dont le projet, en date du 10 août, a été diffusé sous la cote CD/OS/CRP.7/Rev.1, et qui est maintenant soumis à toutes les délégations dans le document CD/1034 du 16 août. Le secrétariat m'informe que le texte du rapport sera disponible dans toutes les langues de travail de la Conférence dans les 24 heures, ce qui, nous l'espérons, laissera suffisamment de temps pour l'examiner avant son adoption à notre prochaine séance plénière, le vendredi 24 août.

Les travaux du Comité spécial pour 1990 achevés, je voudrais adresser mes sincères remerciements à toutes les délégations et à tous les experts qui ont contribué à notre entreprise. Je tiens à remercier tout particulièrement les coordonnateurs de groupe, l'Ambassadeur Arteaga et Mme Clauwaert González, du Venezuela, l'Ambassadeur Bayart et M. Erendo, de la Mongolie, auxquels ont succédé l'Ambassadeur Králik et M. Gaspar, de la République fédérale tchèque et slovaque, l'Ambassadeur Hou et M. Zhang, de la Chine, ainsi que l'Ambassadeur Morel et M. Finaud, de la France. Les membres du secrétariat du Comité spécial, M. Vladimir Bogomolov et Mlle Audrey Williamson, ainsi que les interprètes, méritent tout particulièrement notre reconnaissance. Je les remercie tous.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Canada d'avoir présenté le rapport du Comité spécial. J'aimerais aussi lui exprimer notre reconnaissance pour les efforts qu'il a déployés en conduisant les travaux du Comité. Je voudrais me faire l'écho des compliments qui lui ont été faits à la dernière séance du Comité spécial sur ses qualités diplomatiques.

Je donne la parole au distingué représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Batsanov.

M. BATSANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Au cours de 1990, l'Union soviétique et les Etats-Unis ont eu des consultations sur des questions intéressant l'interdiction des armes chimiques, en complément des négociations multilatérales sur la convention. Le 8 mars et le 24 avril 1990, la Conférence du désarmement a été informée des XIVème et XVème séries de ces consultations. D'entente avec le chef de la délégation américaine, l'Ambassadeur Ledogar, je présente aujourd'hui des informations sur la XVIème série de consultations bilatérales.

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Au cours de ces discussions, les délégations ont entrepris de mettre au point un document relatif aux procédures d'inspection qui contiendra des dispositions détaillées pour l'application des mesures d'inspection dans le cadre de l'Accord sur la destruction et la non-fabrication des armes chimiques et sur des mesures visant à faciliter la convention multilatérale interdisant les armes chimiques, qui a été signé le 1er juin 1990 par le Président de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Président des Etats-Unis d'Amérique. On prévoit d'achever l'élaboration du document relatif aux procédures avant le 31 décembre 1990.

Les délégations sont convenues dans ces consultations que le document comprendra quatre sections traitant des dispositions générales relatives aux préparatifs et à la réalisation des inspections, y compris les inspections des installations de destruction des armes chimiques ainsi que des installations de stockage et de fabrication d'armes chimiques. Pour rédiger le document relatif aux inspections, les délégations ont décidé d'utiliser le plus possible les dispositions existantes du projet de convention sur l'interdiction des armes chimiques dont discute actuellement la Conférence du désarmement. Cette démarche vise non seulement à accélérer l'élaboration du document bilatéral, mais également à offrir la possibilité d'acquérir une expérience précieuse pour la mise en oeuvre pratique des dispositions relatives à la vérification de l'interdiction et de la destruction des armes chimiques, qui ont été élaborées dans le cadre des négociations multilatérales.

Dans le cadre de l'Accord bilatéral du 1er juin 1990, l'Union soviétique et les Etats-Unis sont également convenus d'effectuer des inspections expérimentales bilatérales par mise en demeure, afin d'acquérir de l'expérience et de faciliter ainsi l'élaboration et la mise en oeuvre de la future convention. Au cours de la XVIème série de consultations, les délégations ont entrepris d'élaborer des dispositions détaillées relatives à ces inspections expérimentales, et de préciser notamment le nombre et l'emplacement des installations qui doivent être inspectées ainsi que les procédures à suivre. Un accord préliminaire a été réalisé pour effectuer deux inspections expérimentales. Les délégations poursuivront l'examen des questions relatives aux inspections expérimentales de façon à convenir des arrangements requis.

Dans le cadre de ces discussions, des consultations spéciales se sont poursuivies sur des questions relatives à la coopération entre l'URSS et les Etats-Unis dans le domaine des méthodes et des techniques de destruction des armes chimiques. Ces discussions ont réuni d'éminents experts des deux pays qui participent directement à l'élaboration et à la réalisation des programmes nationaux de destruction des armes chimiques en Union soviétique et aux Etats-Unis. Un échange d'informations a eu lieu sur la situation actuelle concernant la mise en oeuvre de ces programmes. Les experts ont également examiné des questions relatives à l'établissement de normes soviétiques et de normes américaines en matière de sûreté et d'émissions, y compris la surveillance du respect de ces normes au moyen d'instruments, l'acheminement des armes chimiques vers les installations de destruction, la prévention des accidents dans ces installations, les moyens de faire face à des situations graves et les dispositifs de contrôle du processus de destruction des armes chimiques. On estime, de part et d'autre, que ces discussions ont été utiles.

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Conformément à l'accord existant, les 21 et 22 août 1990, un groupe d'experts américains visitera le centre de Tchapaïevsk (URSS) qui assure la formation théorique et pratique du personnel des installations de destruction des armes chimiques. Cette visite comprendra en particulier des discussions sur des questions liées aux techniques de destruction des armes chimiques à base de composés organophosphorés. Il est prévu qu'un groupe d'experts soviétiques visite cet automne l'installation de destruction située sur l'atoll Johnston, dans laquelle ont effectivement commencé, en juillet dernier, des opérations de destruction des armes chimiques américaines.

Toujours dans le cadre de cette série de consultations, les délégations ont poursuivi l'examen des questions relatives au déroulement des activités d'application du mémorandum signé dans le Wyoming. Les discussions ont porté à la fois sur l'échange de données qui a eu lieu et sur les visites des installations soviétiques et américaines qui ont déjà été effectuées conformément à ce mémorandum.

Une attention particulière a été consacrée aux questions liées à la convention multilatérale sur l'interdiction des armes chimiques. Les deux délégations ont exprimé leur préoccupation devant la lenteur des négociations. Elles ont passé en revue les questions essentielles qui demeurent en suspens, afin de comparer les approches respectives de l'URSS et des Etats-Unis et de déterminer dans quelle mesure on peut espérer parvenir rapidement à un consensus dans les négociations multilatérales.

Bien que brève, la XVIème série de consultations bilatérales qui s'est tenue du 7 au 16 août s'est révélée fructueuse du point de vue tant des travaux réalisés en dix jours que des résultats obtenus. Les Parties sont convenues de mener la prochaine série de consultations bilatérales pendant l'automne 1990.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de son exposé. Nous avons tous pris note avec plaisir de sa déclaration concernant sa nomination à la présidence du Comité spécial des armes chimiques pour la session de 1991.

Je n'ai plus d'orateurs sur ma liste. Y a-t-il des délégations qui souhaiteraient intervenir ? Ce n'est pas le cas.

Je voudrais maintenant passer à d'autres questions. Je sou mets à la décision de la Conférence la recommandation du paragraphe 16 du rapport intérimaire du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, contenu dans le document CD/1032, concernant les dates de la prochaine session du Groupe, qui se tiendra du 11 au 22 février 1991 à Genève.

S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que la Conférence adopte cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Je vous invite maintenant à prendre acte, avec satisfaction, du rapport du Président des consultations à participation non restreinte sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, distribué sous la cote CD/WP.395.

Il en est ainsi décidé.

Permettez-moi maintenant d'exprimer au représentant du Pakistan, l'Ambassadeur Kamal, notre reconnaissance pour la façon très efficace avec laquelle il a conduit ces consultations. Les résultats de ses efforts sont reflétés dans le projet de décision que nous allons examiner aujourd'hui.

Je vais maintenant suspendre la séance plénière et convoquer une réunion officieuse, afin d'examiner le projet de décision contenu dans le document CD/WP.396. La Conférence reprendra ensuite la séance plénière pour continuer l'examen de ce projet de décision.

La séance est suspendue à 11 h 40; elle est reprise à 12 h 30.

Le PRESIDENT : La 575ème séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise. La Conférence poursuit son examen du projet de décision publié sous la cote CD/WP.396, relatif à l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence.

Comme nous avons eu un débat officieux et qu'il y a des changements dans le texte, je me propose de donner la parole à M. Berasategui, pour vous en informer; j'espère que ce texte fera l'objet d'un consensus.

M. BERASATEGUI (Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement) (traduit de l'anglais) : A la suite des discussions officieuses qui viennent d'avoir lieu, les modifications suivantes ont été apportées au texte publié sous la cote CD/WP.396 :

La première modification concerne le paragraphe 5, dont l'alinéa c) se lit désormais comme suit :

"c) l'essentiel du débat concernant la création d'organes subsidiaires et l'élaboration de leur mandat a lieu durant les deux premières semaines de la session annuelle;"

L'autre modification consiste à supprimer, toujours au paragraphe 5, le dernier membre de phrase de l'alinéa d), soit : "qui se penche sur la question", et à le remplacer par le texte suivant : "chargé de l'aider en tenant des consultations officieuses en vue de parvenir à un consensus".

Le PRESIDENT : Je remercie l'Ambassadeur Berasategui. Puis-je considérer qu'avec ces modifications, ce texte, c'est-à-dire le document CD/WP.396, est adopté ?

Il en est ainsi décidé 1/.

S'il n'y a rien d'autre à régler, je voudrais vous informer maintenant de l'état des travaux sur le projet de rapport annuel de la Conférence à l'Assemblée générale des Nations Unies. Je vais le lire assez lentement pour que les délégations intéressées prennent note des détails techniques opérationnels des questions qui subsistent.

Avec la présentation, aujourd'hui, des rapports des comités spéciaux sur les points 1, 4 et 5 de l'ordre du jour, les travaux des organes subsidiaires sont terminés. Je soumettrai à la Conférence, pour adoption, les trois rapports à la dernière séance plénière qui se tiendra vendredi prochain, avant que nous ne prenions une décision sur le rapport annuel à l'Assemblée générale. Pour la seconde lecture des parties techniques et des paragraphes de fond sur les points 2, 3, 7 et 8 de l'ordre du jour, à laquelle il sera procédé en réunion officielle vendredi à 16 h 30, avant la dernière séance plénière, nous aurons la documentation suivante : le document de travail CD/WP.388 concernant les parties techniques, le document CD/WP.388/Corr.1 qui présente des ajouts et corrections faits après la première lecture des parties techniques, et aussi les documents de travail CD/WP.391/Rev.3, 392/Rev.1, 393/Rev.2 et 394/Rev.1, relatifs aux paragraphes de fond. Le texte de ces documents dans toutes les langues officielles de la Conférence sera déposé à partir de demain 17 heures dans les casiers des délégations, afin de vous donner le temps de les examiner avant la seconde lecture du projet de rapport. Comme vous le savez, le secrétariat devait aussi préparer un index des comptes rendus, par pays et par sujet, pour la session annuelle de 1990. J'ai été informé que le projet d'index sera mis en circulation le mardi 4 septembre et que le secrétariat recevra les corrections des délégations jusqu'au 14 septembre à midi, avant que le texte définitif ne soit incorporé aux annexes du rapport annuel.

1/ A la 576ème séance plénière, le Président de la Conférence a fait la déclaration suivante à propos de cette décision : "Durant les consultations à participation non restreinte, premièrement, 'un consensus s'est également dégagé quant à la nécessité d'encourager les orateurs à limiter leurs interventions à 15 minutes'. Deuxièmement, 'tous les intervenants se sont félicités de la procédure positive et constructive appliquée durant la session en cours, à savoir que les demandes d'Etats non membres avaient été examinées toutes ensemble et non une par une. Un consensus s'est dégagé en faveur de la poursuite de cette pratique lors des sessions futures, avec les mêmes résultats.'"

(Le Président)

Permettez-moi maintenant de vous informer de la méthode de travail que nous suivrons vendredi prochain. La réunion officieuse pour la seconde lecture du projet de rapport annuel commencera à 16 h 30. Immédiatement après, la Conférence se réunira en séance plénière pour adopter les rapports des comités spéciaux et le rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies. Je serais reconnaissant aux délégations qui souhaiteraient prendre la parole à la séance plénière du vendredi de s'inscrire auprès du secrétariat, en indiquant en même temps si elles désirent faire leur intervention avant ou après l'adoption de notre rapport annuel.

Je n'ai pas d'autres questions à vous soumettre aujourd'hui.

La Conférence tiendra une réunion officieuse le vendredi 24 août à 16 h 30, suivie immédiatement de sa dernière séance plénière de l'année 1990.

La séance est levée à 12 h 40.
